

DEL2024_03_023

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ADOPTION DES TAUX RELATIFS AUX IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2024

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636.B qui précise que chaque année, le Conseil Municipal vote les taux des impôts locaux,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi n°2019-1479 de finances, du 28 décembre 2019 pour 2020, et notamment l'article 16-V dont les dispositions sont reprises à l'article 1640 G du code général des impôts qui prévoient que le taux de référence communal de la TFB pour 2021 est égal à la somme des taux communal et départemental sur le territoire de la commune,

Vu la délibération n°DEL2024_01_001 du 31 janvier 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

Considérant que les bases fiscales prévisionnelles pour 2024 ne sont pas notifiées,

DEL2024_03_023

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024,

Considérant qu'il convient de rappeler qu'à compter de 2021, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties affectée jusqu'ici aux départements sera affectée aux seules communes. Ce transfert permet de compenser en grande partie, pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales,

Considérant que l'inflation et les mesures exogènes sur la masse salariale, la perte de dynamique en matière de dotations, et les besoins croissants en matière de service public pèsent sur la section de fonctionnement du budget de la commune,

Considérant que malgré des arbitrages conduits et un plan de maîtrise des dépenses et des recettes, il est nécessaire de recourir en dernier recours au levier fiscal par l'augmentation des taux de 15 % versus 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De fixer, ainsi qu'il suit les taux des trois taxes communales applicables en 2024 :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe Foncière (Bâti)	32.51%	37.39%
Taxe Foncière (non bâti)	27,18%	31.26 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale	31.67%	36,42%

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

29 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET

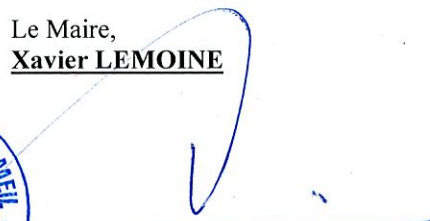
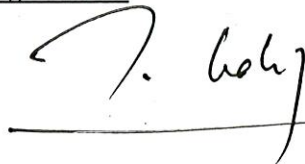
5 ABSTENTIONS

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Serge CADIO

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27 03 2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27 03 2024

Montfermeil, le 27 03 2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

